Accusé de viol par l'écrivain d'extrême-gauche Edouard Louis, Riadh B de nouveau relaxé en appel (MàJ : Edouard Louis se compare à une victime de la shoah)

08/02/2022 à 11h05



08/02/22

> *Est-ce que j'ai perdu aujourd'hui ? Je ne sais pas, je n'avais rien à gagner, on ne peut jamais gagner d'avoir traversé des expériences comme celles-ci, on ne peut que perdre ou perdre. Je n'ai jamais fait suffisamment confiance à ce système pour attendre quoi que ce soit de lui, et de toute façon je n'ai jamais pensé que les possibilités que m'offrait ce système – punir – auraient pu m'apporter quoi que ce soit de bon. Je suis juste sonné, abattu même, qu'un ou une juge ait pu remettre en question mon récit.*

> *Je me souviens comment Primo Levi racontait – à un autre niveau de violence évidemment – que les rescapés des camps, même très éloignés, même sans s'être jamais parlé, racontaient la même chose : souvent, la nuit, ils rêvaient qu'ils racontaient ce qu'ils avaient vu et vécu, mais la personne à qui ils ou elles s'adressaient ne les écoutaient pas. De ce cauchemar naissait une douleur immense, indescriptible pour les rescapés. Quelqu'un qui ne l'a pas vécu, je crois, ne pourra jamais comprendre cette douleur innommable. Cette douleur que d'autres ont vécu, que d'autres, dans ce système pervers de persécution des victimes, continueront de vivre.*
>
> *Edouard Louis*

Facebook

07/02/22

Accusé par le romancier Édouard Louis de l'avoir agressé sexuellement en décembre 2012, Riadh B., également surnommé Reda, a été relaxé par la cour d'appel de Paris.

Cet Algérien de 36 ans avait le 22 novembre, à son procès en appel, de nouveau contesté toute violence à l'égard de l'écrivain aujourd'hui âgé de 29 ans, absent à l'audience comme lors du premier procès. Le soir du 25 décembre 2012, Édouard Louis, qui s'appelait alors Eddy Bellegueule et n'était pas encore un auteur célèbre, avait déposé une plainte pour viol sous la menace d'une arme et vols aggravés.

Le Point

Cabinet Marie Dosé & Judith Lévy – Barreau de Paris
5 rue de Provence 75009 Paris – *Tél.* : (33) 1 42 61 15 05 – *Fax* : (33) 1 42 61 16 05

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Cabinet d'avocats Me Marie Dosé et Judith Lévy

Affaire Rihad B. / Édouard Louis : Rihad B. définitivement relaxé par la cour d'appel

Ce jour, la Cour d'appel de Paris a relaxé Rihad B. des violences sexuelles dont l'accusait l'écrivain Édouard Louis.

Sans même s'appuyer sur le fait qu'Édouard Louis ait toujours refusé d'être confronté à Rihad B. et de se présenter devant le tribunal aussi bien que devant la cour d'appel, les magistrats ont considéré qu'il n'existait aucun élément corroborant les allégations de l'écrivain.

Ils ont notamment considéré que les témoignages de Didier Éribon et de Geoffroy de Lagasnerie étaient fragiles, contradictoires et insuffisants pour conforter les assertions du plaignant.

En première instance, le tribunal correctionnel avait déjà relaxé Rihad B. du chef d'agression sexuelle. Il est à noter que la cour d'appel va plus loin encore en requalifiant le vol avec violences reproché à Rihad B. en vol sans violence.

Après avoir été publiquement sali, après avoir eu à supporter une décennie de calomnies et de violations de sa présomption d'innocence, Rihad B. est donc aujourd'hui définitivement innocenté. Cette procédure est avant tout un immense gâchis pour lui, qui a été incarcéré pendant près d'une année et qui clame son innocence depuis le jour de son arrestation.

Si cette décision doit être saluée, elle ne doit pas faire oublier combien certains justiciables peuvent être broyés par de telles accusations.

Me Marie Dosé et Judith Lévy, avocates à la Cour
Paris, le lundi 7 février 2022

A relire :

Quand la vérité judiciaire s’impose à la littérature : Riadh B. relaxé dans l’affaire Edouard Louis

Un Algérien jugé, soupçonné d’avoir dépouillé et agressé sexuellement l’écrivain Édouard Louis

Edouard Louis accusé d’avoir menti sur son agression (rediff)

Edouard Louis contre son violeur présumé sans-papier : récit d’une audience qui frôlait l’absurde (màj)